

port. C'est pour cela qu'on a adopté l'expression "combustibles dérivés." Il est certain qu'il y a d'autres produits qui dérivent du charbon et dont on pourrait envisager la prohibition; mais il y a aussi d'autres produits qui pourraient figurer sur cette liste et qui n'y figurent pas. L'avis du Sous-Comité des mesures économiques était qu'il serait sage, pour le moment, de se limiter aux produits qu'il a mentionnés sur cette liste, ce qui ne signifiait pas qu'à son point de vue, on ne pourrait pas ultérieurement être amené à étendre les mesures d'embargo à d'autres produits encore. C'est pour cette raison que la délégation française avait donné son adhésion à la formule qui figure dans le texte du Sous-Comité.

M. DE MADARIAGA (Espagne) tient à préciser que son intention est d'étendre les mesures d'embargo à tous les produits qu'il est nécessaire de frapper, mais qu'il n'a nul désir d'aller trop loin. Il serait prêt à se rallier à la proposition du comte Stanhope s'il était sûr qu'elle couvre également les produits de l'hydrogénisation du charbon, ce qui est un point très important.

Le comte STANHOPE (Royaume-Uni) déclare que le texte original donne toute satisfaction à son Gouvernement. Il n'a présenté sa proposition que parce qu'elle lui paraît préférable à celle de M. de Madariaga qui visait tous les dérivés du charbon.

M. DE MADARIAGA (Espagne) se ralliera à l'avis du Comité des Dix-huit, mais il fait remarquer que le texte actuel laisse de côté le toluol si important pour la fabrication des explosifs. Si ses collègues veulent prendre cette responsabilité, il la prendra avec eux.

M. STUCKI (Suisse) fait observer que le document soumis au Comité n'exige pas, de la part des gouvernements, des mesures d'application immédiates. C'est une déclaration de principe, une déclaration conditionnelle. Le même Comité des Dix-huit qui est réuni aujourd'hui, devra se réunir avant que les mesures envisagées puissent être mises en vigueur. Le texte actuel pourrait donc être accepté et les membres du Comité, avant de proposer des mesures précises aux gouvernements, pourraient présenter toutes les additions nécessaires et poser notamment la question du toluol qui est extrêmement importante; mais ainsi, chacun aurait le temps de réfléchir.

Le PRÉSIDENT propose au Comité d'accepter le texte actuel, puisque le délégué de l'Espagne ne s'y oppose pas.

*La proposition IV (a) est adoptée.*